

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
02 DECEMBRE 2022

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	10
Votants	12

OBJET : 2022_079 DELIB

2. BUDGET DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE. DECISION
BUDGETAIRE MODIFICATIVE
N°2.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

ID : 059-265904003-20221212-0912202206791AB-BF



L'an deux mil vingt-deux, le vendredi neuf décembre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine BARTIER, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT, Marie-Françoise BILLIAU, Delphine BOULENGER, Nicole CAMBRON, Eliane ROBBE, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET, Sébastien ROUSSELLE et Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Christiane CAPPELLE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Marie Josée RUHLAND donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON.

Absent : Mme Martine LORPHELIN

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de modifier des articles afin de régulariser des écritures de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise les bascules de compte en section de fonctionnement et d'investissement ainsi que le transfert de crédits entre les chapitres afin de permettre l'équilibre budgétaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 011	Autres charges d'exploitation	12 100 €
6064	Fournitures de bureau	300 €
6068	Autres matières et fournitures	1 200 €
611	Contrats de prestations de services	100 €
6132	Location immobilières	3 000 €
6135	Locations mobilières	500 €
6156	Maintenance	2 400 €
6168	Primes assurance	4 500 €
6232	Fêtes et cérémonies	100 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	31 900 €
6218	Autre personnel extérieur	1 500 €
6332	Cotisations versées au fnal	- 300 €
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion	600 €
64111	Rémunération principale	40 000 €
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité	1 300 €
64114	Personnel titulaire – indemnité inflation	2 300 €
64131	Rémunérations	- 22 000 €
64134	Personnel non titulaire – indemnité inflation	200 €
6451	Cotisations URSSAF	6 000 €
6453	Caisse de retraite	3 500 €
6454	Cotisations aux assedic	- 700 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	300 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	- 800 €

.../...

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

ID : 059-265904003-20221212-491220220079_AB-BF

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 09 DECEMBRE 2022
OBJET : 2. BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
MODIFICATIVE N°2.

Chapitre 65	Autres charges de gestion courantes	- 14 000 €
6573	Subvention aux établissements locaux	- 10 000 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	- 4 000 €
Total des dépenses de fonctionnement		30 000 €

RECETTES

Chapitre 013	Atténuation de charges	18 500 €
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	16 000 €
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale	2 500 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	11 500 €
7473	Département	11 500 €
Total des recettes de fonctionnement		30 000 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



La secrétaire de séance
Marion Tueux



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.